

	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2026
Date de la convocation : 08/09/2026 Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15	Membres présents : Mesdames Guenaëlle LE STER, Gwenaëlle GESTIN, Helena GORDINHO, Julie ROULLIER, Morwenn GOURVES-BECOARN; Messieurs Jean L'HARIDON, Florian COLIN, Frédéric ERMINELLI, Matthieu MEURIC, Aurélien GUILLOU, Aurélien QUEAU et Raymond MESSAGER. Membres absents : Membres absents excusés : Monsieur Benjamin SERPE, mesdames Valérie DEUIL et Julie KEROULLAS Procurations : Benjamin SERPE donne procuration à Raymond MESSAGER Valérie DEUIL donne procuration à Jean L'HARIDON Julie KEROULLAS donne procuration à Julie ROULLIER

- **Nomination d'un secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT) :** Florian COLIN

2026_42 - Admission « non-valeur »

BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie de Quimper présente des créances admises en non-valeur antérieures à 2026, irrécouvrables du fait de restes à recouvrer inférieurs aux seuils de poursuite pour un montant global de 28.23€.

La répartition par exercice est la suivante :

Reste à recouvrer			
2025	→ titre 134 pour un montant de 3.95€	3.95€	Impayé cantine
2025	→ titre 529 pour un montant de 11.85€	11.85€	Impayé cantine
2025	→ titre 372 pour un montant de 39.47€	2.53€	Impayé cantine
2025	→ titre 545 pour un montant de 69.52€	9.90€	Impayé cantine

Il est précisé que les crédits seront ouverts au compte 6541 sur le budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les pertes pour créances irrécouvrables pour les créances admises en non-valeur proposées pour le montant de 28.23€

Le Maire,
Raymond MESSAGER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYOR DE LA VILLE DE" at the top, "29510" at the bottom, and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.